

Bulletin de l'ACAT Canada



Nous brisons le silence depuis 35 ans

Pour que la torture devienne impensable partout dans le monde, l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, l'ACAT Canada, rassemble des activistes qui, d'une même voix, dénoncent le phénomène. Inlassablement depuis 35 ans, nous brisons ensemble le silence pour contrer l'impunité des auteurs de torture et de mauvais traitements.

Association proactive, l'ACAT Canada milite par différents moyens d'action, à partir de la *Convention contre la torture ou peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants*, ainsi qu'à partir des positions prises par les Nations unies, au moyen de l'organe conventionnel que constitue le Comité contre la torture et des rapports du Rapporteur spécial sur la torture.

Au départ, ses actions comportaient trois axes : informer, agir et prier. Aujourd'hui, l'ACAT Canada rejoint différents publics en diffusant des plaidoyers sous la forme d'appels à l'action et des articles sur les multiples visages de la torture, en déployant du matériel pour stimuler une spiritualité engagée, en animant des ateliers d'éducation aux droits humains, ainsi qu'en soutenant des victimes.

L'ACAT Canada agit avec compassion et quelquefois de manière solidaire avec d'autres organisations de respect des droits humains, comme les autres ACAT nationales, la Fédération internationale des ACAT (FIACAT), l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR), le Réseau œcuménique Justice, Écologie et Paix (ROJEP), le Centre canadien d'œcuménisme (CCO) et le Centre de services en justice réparatrice (CSJR).

Pour célébrer les 35 ans de l'ACAT Canada, commémorer et créer des liens, nous organisons un rassemblement œcuménique qui aura lieu à la veille de la Pentecôte, le samedi 30 mai 2020, à 14 h, à l'église Notre-Dame des Neiges, située au 5366, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal, QC, H3T 1Y2, juste à côté du métro Côte-des-Neiges (stationnement gratuit).

Hervé Mombo Kinga en direct du Gabon

Au Gabon, la dictature exerce une répression sur les activistes qui dénoncent les effets du régime en place. Cette répression prend la forme d'arrestations arbitraires, de violences policières et de détentions préventives abusives dans des conditions de vie dangereuses pour la santé des prisonniers. Bertrand Zibi et

Sommaire :

Entrevue :

Hervé Mombo Kinga en direct du Gabon

Appel à l'action :

Arabie saoudite : Salman al-Awdah

Quoi de neuf :

Les 35 ans de l'ACAT Canada

L'assemblée générale annuelle des membres

Bonnes nouvelles et les ateliers de l'ACAT

En tant qu'organisme œcuménique engagé dans la lutte contre la torture, ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT) ayant, entre autres, un statut consultatif auprès des Nations unies

plusieurs autres ont fait les frais de ces mesures. Nous avons discuté avec l'un d'eux, Hervé Mombo Kinga, alias Ya MombKing, arrêté pour « outrage au président » un an après les élections présidentielles, parce qu'il continuait de dénoncer le régime.

Hervé Mombo Kinga raconte ce pour quoi il se bat pacifiquement : « Les populations sont malades, on n'est pas éduqué comme il se doit, les enfants meurent à l'accouchement en grand nombre... Donc vous voyez que cette dictature fait en sorte qu'on n'arrive pas à évoluer comme population... » Son indignation l'amène à agir pour informer les populations des effets de la dictature. Plusieurs activistes dénoncent la situation sur YouTube et Facebook. Hervé Mombo Kinga rassemble ce matériel et le diffuse à des groupes qui n'ont pas les moyens technologiques pour se tenir au courant : « Je projetais, puisque les populations au niveau du Gabon n'avaient pas les capacités de suivre ces interventions des activistes, donc moi je regroupais tout ça, et je le diffusais gratuitement aux populations. »

Puis le soir du 27 août 2017, un an jour pour jour après les élections de 2016 ayant causé émeutes et fusillades, Hervé Mombo Kinga se préparait à aller chercher son projecteur pour présenter une conférence de Jean Ping, chef de l'opposition. Un homme en civil l'a alors accosté pour lui ordonner de le suivre sans faire de bruit. Pensant être kidnappé, le militant est allé alerter ses parents, qui vivaient juste à côté. Quand il est ressorti, les policiers l'attendaient et l'ont arrêté de façon rigide en le tirant par la ceinture. Dans une manœuvre visant à déjouer les partisans d'Hervé Mombo Kinga et sa famille, la police a pris la route d'un commissariat pour en fait le conduire au CÉDOC, une prison de l'immigration, où il restera durant quatre jours avant d'être transféré à la prison centrale de Libreville. À Libreville, il passe les deux premiers mois de cette détention préventive abusive en cellule. Hervé Mombo Kinga raconte comment il a personnellement vécu ce temps : « Oui là, la torture, moi je l'ai vécue. Le fait de dormir sur le béton dans une cellule qui n'a pas d'eau, il n'y a pas d'électricité, qui n'a pas de lit, qui n'a pas le moustiquaire, parce qu'au Gabon c'est les moustiques tous les jours, imaginez quelqu'un qui dort là-dedans pendant deux mois vous faites tout là, vous mangez là, vous faites des besoins là pour aller aux toilettes, c'est là et les déchets... encore j'ai été obligé

de développer des astuces, des stratégies pour éviter que ces odeurs-là... parce que même seulement les odeurs-là, ça peut tuer, ça peut rendre malade... euh donc ça, on appelle ça la torture. Ce n'est pas parce que on va me donner des coups de matraque ou bien on va me mettre sur une chaise électrique ou bien quoi ? Non, à partir du moment qu'on va vous donner une cellule comme ça, c'est déjà de la torture. [...] imaginez-vous être là-dedans, y'a pas de toilettes, tout est là, vous faites tout là, vous mangez là, vous faites tout là. Imaginez comment c'était répugnant. On prend un être humain et on vous humilie comme ça. »

Les faits sont éloquentes : quatre détenus dans une cellule de 2 mètres sur 1,5 mètre, qui recevaient un seul repas par jour, vivaient dans des conditions hygiéniques manifestement lamentables, qui étaient surveillés et à qui on interdisait de parler leur langue maternelle pour éviter l'échange d'informations. Avec ces traitements inhumains et dégradants, le Gabon ne respecte pas ses engagements internationaux, parce qu'il a ratifié la *Convention contre la torture ou peines et traitements cruels, inhumains et dégradants* en 2000, de même que son *Protocole facultatif*, ou OPCAT, en 2010.

Une semaine après le transfert d'Hervé Mombo Kinga, d'autres activistes arrivent : « Sept jours après, trois autres activistes sont arrivés en même temps, donc monsieur Frédéric Massavala Maboumba, qui est sorti maintenant, et monsieur Pascal Oyougou. Puis l'autre, là, monsieur Odjah Nere, qui est venu de façon illégale sans mandat de dépôt, il est venu clandestinement sans que ne le sachent ni sa famille ni les populations, personne ne savait qu'il était arrêté. »

Durant cette détention, on l'auditionne, cherchant à savoir pourquoi il fait ce qu'il fait : « Une juge m'avait demandé pourquoi j'avais cette animosité envers le président de la République. Moi, je lui ai répondu que non, en réalité ce n'est pas moi, mais l'animosité c'est lui ! »

Hervé Mombo Kinga sera ensuite transféré au quartier d'une capacité de 16 personnes, auxquelles on en ajoute 10 à cause de la surpopulation. Même s'ils sont surpeuplés, les quartiers donnent un peu plus d'espace et de commodité. Là, les prisonniers peuvent recevoir des médicaments, de l'eau ou de la nourriture de leurs proches. Un système quand même inéquitable quand les proches ne peuvent aider : « Imaginez

quelqu'un qui n'a personne, il se contente de ce que la prison donne, la prison ne donne même pas le médicament, la prison ne donne pas de l'eau potable, les gens boivent de l'eau, je peux dire à la limite que c'est une eau empoisonnée, parce qu'on la garde dans une fosse et puis on vous sert ça, hein, c'est pas sérieux, on peut garder une eau dans une cuve en plastique une cuve propre, mais l'eau qu'on donne aux prisonniers, on la garde dans une fosse qui n'est pas saine. Beaucoup tombent malades. De plus, les prisonniers au Gabon ne sont pas correctement nourris. Vous voyez la cuisse de poulet, on la coupe en quatre morceaux, on donne un morceau à chaque prisonnier et on vous donne ça cru, on vous donne ça de façon, euh, ce n'est pas préparé, on vous donne ça cru comme ça, c'est vous-même qui allez trouver le feu, la marmite, de l'eau et de l'huile pour préparer ça. » Ces iniquités créent un climat de violence, de taxage et d'abus sexuels entre détenus. À sa sortie, le militant rencontre le chef de l'opposition, Jean Ping : « Il faut qu'on dénonce les mauvaises conditions. Moi-même, je lui ai dit que cette prison-là, c'est deux choses, soit vous la détruisez quand la dictature sera finie ou bien vous gardez ça comme un musée pour que les gens continuent à se souvenir de la dictature. »

Hervé Mombo Kinga sera libéré 17 mois après son arrestation, sans jugement, avec un dossier vide : « Vous n'êtes pas jugé et puis, à la fin, on dit vous êtes non coupable, mais c'est long, c'est beaucoup, moi, si on m'avait jugé dès le départ, moi je sais que je suis en train de purger une peine de 17 mois [...] c'est même pas normal, moi je sais que quand on vous arrête, on vous juge et puis on vous donne votre peine. »

Petit pays africain colonisé par la France au milieu du 19^e siècle, le Gabon a été un territoire français d'outre-mer à partir de 1946, mais a obtenu son indépendance en 1960. Toutefois, le Gabon dépend toujours de la France sur le plan économique et militaire. L'exploitation pétrolière, forestière et minière par des compagnies françaises se poursuit, malgré l'indépendance du pays.

En 1967 arrive au pouvoir le dictateur Omar Bongo Ondimba. Celui-ci instaure une structure monopartite permettant son maintien à la présidence en dépit des élections subséquentes, jusqu'à sa mort en 2009. Le Gabon sera dirigé ensuite par son fils, Ali Bongo Ondimba, qui installe un climat de terreur.

Hervé Mombo Kinga dénonce le demi-siècle de dictature et parle du chef de l'opposition, Jean Ping, comme du président élu. En effet, le trucage de scrutin est pratique courante au Gabon, et la majorité de la population compte quand même sur Jean Ping pour renverser la dictature.

Il raconte : « Nos grands-parents ont été les esclaves des Français. Par l'entremise de la dictature... mon papa et ma maman eux aussi, ils ont vécu ça... vous voyez, moi, j'arrive et je viens vivre aussi cette dictature-là. Et actuellement, quand je vous parle, mon fils m'a remplacé à la prison. Il a pris deux ans, donc ce sont les mêmes méthodes-là qui continuent. Juste pour me freiner, pour faire en sorte que je ne puisse pas me lever et dénoncer. Donc mon fils a fait des petites gaffes, mais ça ne lui donnerait pas cette peine de deux ans... c'est impossible, c'est à moi qu'ils veulent faire du mal. »

Dix-sept mois de prison pour Hervé Mombo Kinga et deux ans pour son fils. Le militant est résolu à continuer de dénoncer le régime en place : « Je suis celui qui s'est levé un matin, qui a pris son téléphone, qui a créé sa page Facebook et qui a commencé à dénoncer la dictature, pendant que les autres sont dans leur maison à avoir peur. Moi, je suis celui qui s'est levé très tôt. [...] mais quand on a fait du bruit, les autorités disent : il faut le faire partir, parce que ça fait trop de bruit, vous voyez. »

Pour l'ACAT Canada, le contexte gabonais de la torture et des traitements dégradants est inacceptable de nos jours : arrestations arbitraires, détention préventive abusive et conditions de vie dégradantes en prison. En conséquence, l'on peut considérer les activistes comme des éducateurs et des éducatrices de la société civile. Car il faut former une société civile « pour faire du bruit » et tenir tête à la tyrannie étatique qui menace la dignité.

Souhaitons ensemble que des actions concrètes soient entreprises au Gabon, et dans toutes les dictatures, en faveur des droits humains.

Propos recueillis par Nancy Labonté, coordonnatrice

Arabie saoudite : Salman al-Awdah en détention préventive abusive n'est toujours pas jugé

En Arabie Saoudite, Salman al-Awdah, ou Dr Salmane Al-Ouda, est un prédicateur sunnite bien connu pour avoir déclaré s'opposer à la criminalisation de l'homosexualité. Il se trouve en détention préventive depuis son arrestation en septembre 2017 pour cause de dissidence; son procès traîne, et l'homme vit dans des conditions de détention dangereuses pour sa santé.

Salman al-Awdah, théologien populaire et médiatisé, a été arrêté le 10 septembre 2017 à la suite d'une déclaration en faveur d'une éventuelle réconciliation entre l'Arabie saoudite et le Qatar. Plusieurs autres intellectuels ont été arrêtés ce jour-là, signe d'une répression orchestrée de la part des autorités saoudiennes [1].

Depuis l'arrestation du prédicateur il y a plus de deux ans, le procureur saoudien demande la peine de mort pour Salman al-Awdah, qui fait face à 37 chefs d'accusation gardés secrets. « Il fut détenu en isolement durant les cinq premiers mois, enchaîné et menotté dans sa cellule, privé de sommeil, sans soutien médical et interrogé de jour comme de nuit. Du fait de ces conditions de détention extrêmes, il a dû être hospitalisé en janvier 2018. Depuis son retour en cellule, il continue d'être détenu en isolement » [2]. Salman al-Awdah est donc en détention préventive extrêmement abusive, ayant vécu la torture et vivant maintenant le traitement cruel de l'isolement cellulaire sur une trop longue période.

Son procès traîne, et cela aggrave sa situation : « Le 28 juillet 2019, le tribunal spécial de Riyad, en charge des affaires terroristes au

niveau national, annonçait le report du procès du populaire prédicateur Salman al-Awdah pour le mois de novembre. Mais le 18 septembre, sa famille était informée de l'avancement de la reprise du procès pour le lendemain. S'ensuivront de nombreux reports et avancements d'audiences entraînant confusion, craintes et stress pour al-Awdah et sa famille : les audiences se déroulent au secret, sans la présence d'observateurs ou de journalistes, il n'y a aucune transparence sur les prochaines audiences à venir, et un verdict où la peine de mort pourrait être requise est redouté à chaque instant. La dernière audience s'est déroulée ce 31 décembre 2019 sans qu'aucune nouvelle session ou date de verdict ait été annoncée, plongeant à nouveau Salman et sa famille dans une attente insoutenable » [3].

Contexte

D'année en année, l'oppression des activistes en Arabie saoudite ne cesse d'augmenter. Human Rights Watch rapporte qu'en 2019 de nouvelles vagues d'arrestation d'intellectuels et d'activistes ont eu lieu. Ces personnes sont « dans l'attente de procès inéquitables sous des accusations liées uniquement à leurs critiques publiques

du gouvernement ou à un travail pacifique en faveur des droits humains » [4].

Malgré l'adoption de certaines lois en faveur des droits des femmes, le roi Salman ben Abdelaziz Al Saoud, le plus jeune descendant de la dynastie des Saoud, maintient un bras de fer à l'égard des défenseurs des droits humains.

L'Arabie saoudite a adhéré à la *Convention contre la torture* en 1997, mais la culture de l'impunité persiste : « Les dirigeants saoudiens, notamment le prince héritier Mohammed ben Salmane, n'ont pas été sérieusement questionnés par la justice en 2019 pour les abus commis ces dernières années par les agents de sécurité de l'État, y compris pour l'assassinat du journaliste Jamal Khashoggi en octobre 2018 et pour les tortures prétendument infligées à des défenseurs des droits des femmes » [5].

En 2016, le Comité contre la torture examinait la mise en œuvre de la convention en Arabie saoudite et notait : « L'État partie devrait reconnaître la légitimité de la critique et des activités de plaidoyer pacifiques en ce qui concerne les violations de la Convention [...] et à libérer tout individu détenu uniquement pour avoir pacifiquement formulé des cri-

Appel à l'action en Arabie : Mode d'emploi pour agir

Pour faire suite à l'appel à l'action présenté dans ce numéro, agissez!
Il suffit d'expédier la lettre proposée aux adresses qui y sont inscrites.

tiques ou fait un travail de plaidoyer pour les droits de l'homme » [6]. En outre, il ajoute : « Le Comité est préoccupé par les informations selon lesquelles la majorité des personnes privées de leur liberté par Al-Mabahith [police secrète] sont placées en détention avant jugement pendant de longues périodes et leurs garanties juridiques fondamentales, y compris le droit d'avoir accès à un conseil de leur choix et de bénéficier de l'*habeas corpus*, sont fréquemment violées » [7].

Salman al-Awdah n'en est pas à sa première arrestation. Dans les années 1990, alors qu'il militait contre la présence de l'armée américaine en Arabie saoudite avec le mouvement Sahwa, il a été interdit de prêcher et de voyager. Il a été évincé de l'université où il enseignait. Les autorités exigeaient qu'il s'engage à cesser ses activités, ce qu'il a refusé, puis il a été arrêté en 1994 [8]. Lors de sa libération en 1999, il a poursuivi ses contestations et est devenu un personnage controversé très médiatisé. Son

arrestation en 2017 confirme la volonté du roi d'éliminer toutes voix dissidentes.

Nous vous appelons à l'action pour demander au roi de garantir en toute circonstance l'intégrité physique et mentale de Salman al-Awdah, de veiller à ce que l'ensemble des charges et procédures engagées à son encontre soient abandonnées et à le libérer au plus vite et sans condition, de garantir la rencontre régulière et sans surveillance avec son avocat librement choisi afin de préparer sa défense dans le cadre d'une procédure judiciaire juste et équitable, de permettre à ses proches de lui rendre régulièrement visite et, enfin, de mettre fin aux menaces, interdictions de voyage et autres formes de harcèlement à l'encontre de sa famille, sur le territoire saoudien comme à l'étranger.

*Appel à l'action préparé par
Nancy Labonté, coordonnatrice*

Sources

ACAT France. 2020. *Un procès inique et des conditions de détention extrêmes.*

acatfrance.fr/actualite/un-proces-inique-et-des-conditions-de-detention-extremes- [2] [3]

Comité des Nations unies contre la torture. 2016. *Observations finales concernant le deuxième rapport périodique de l'Arabie saoudite*, CAT/C/SAU/CO/2. tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CAT/C/SAU/CO/2&Lang=Fr [6] [7]

Human Rights Watch. 2020. *Arabie saoudite : Une répression implacable.* www.hrw.org/fr/news/2020/01/14/arabie-saoudite-une-repression-implacable [4] [5]

Lacroix, Stéphane. 2010. V – Anatomie d'un échec. Dans *Les islamistes saoudiens : une insurrection manquée* (p. 237-283). Presses Universitaires de France. www.cairn.info/les-islamistes-saoudiens--9782130568988-page-237.htm [8]

Saphir News. 2017. *Arabie Saoudite : le célèbre prédicateur Salman Al-Odah, critique du régime, arrêté.* www.saphirnews.com/Arabie-Saoudite-le-celebre-predicateur-Salman-Al-Odah-critique-du-regime-arrete_a24418.html [1]

À vos calendriers!

L'assemblée générale annuelle (AGA) des membres se déroulera le samedi 21 mars 2020. Inscrivez la date à votre agenda!

L'AGA de l'ACAT Canada est l'occasion d'élire les membres du conseil d'administration, de prendre connaissance des finances et activités de l'associa-

tion, et de prendre la parole pour exprimer ce que vous attendez de l'ACAT.

Pour participer, il faut être membre en règle pour l'année 2020.

Il y aura une conférence (détails à venir) avant le lunch, un repas convivial offert par l'ACAT, suivi en après-midi par l'AGA elle-même.

Merci de confirmer votre présence avant la mi-mars.

Bonnes nouvelles

C'est en femme libre que, le vendredi 10 janvier 2020, Tran Thi Nga a atterri à l'aéroport d'Atlanta, aux États-Unis, accompagnée de ses deux jeunes fils et de son compagnon. L'éminente défenseuse des droits humains purgeait une peine de neuf ans pour « propagande contre l'État » au Vietnam. Cette libération anticipée marque la fin de son calvaire en prison, où elle a subi des mauvais traitements, des transferts arbitraires et des dénis de soins. Pour lire la suite : acatfrance.fr/bonne-nouvelle/la-defenseure-tran-thi-nga--prix-engel-du-tertre-2019--a-ete-liberee-et-exilee-aux-etats-unis

Le 30 novembre 2019, le Parquet populaire suprême vietnamien a reconnu que le cas de Ho Duy Hai, condamné à mort en 2008 pour un double meurtre qu'il n'a pas commis, avait souffert d'importants vices de procédures et a par conséquent requis l'annulation de sa condamnation. Pour lire la suite : acatfrance.fr/bonne-nouvelle/une-nouvelle-chance-pour-ho-duy-hai--dans-les-couloirs-de-la-mort-depuis-11-ans

Le 2 octobre 2019, l'Angola est devenu officiellement partie à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants après avoir, fin septembre 2019 à New York, déposé les textes de ratification lors de la 14^e session annuelle de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU). Pour lire la suite : acatfrance.fr/bonne-nouvelle/ratification-de-la-convention-contre-la-torture

À l'occasion du Grand Dialogue national qui se tenait à Yaoundé, capitale du Cameroun, du 30 septembre au 4 octobre 2019, plus de 400 Camerounais – militants séparatistes anglophones et opposants politiques – ont recouvré la liberté à la suite d'une décision du pouvoir exécutif ordonnant aux procureurs militaires d'abandonner les charges à l'encontre de toutes ces personnes. Pour lire la suite : acatfrance.fr/bonne-nouvelle/cameroun---vague-de-liberation-de-militants-separatistes-anglophones-et-d-opposants-politique

L'éducation aux droits humains

Maltraitance, mauvais traitements, brutalité policière, violence étatique sont autant d'expressions se rapportant à la *Convention contre la torture* et engageant la responsabilité internationale du Canada.

Pour les organismes confrontés à ces problématiques, nous offrons des ateliers de conscientisation :

- renforcer la capacité et les connaissances de vos équipes;
- participer à une expérience participative afin de collectivement résister et briser le silence;
- augmenter l'impact des interventions auprès des autorités gouvernementales pour protéger les bénéficiaires.

Dites oui à une formule clé en main : les ateliers sont gratuits, et nous nous déplaçons directement dans les groupes.

Pour aller plus loin : acatcanada.ca/ateliers.

Bulletin de l'ACAT Canada

Février 2020, Volume 11, n°01

Équipe de rédaction : Nancy Labonté et le Comité des interventions

Coordination de l'édition : Nancy Labonté

Révision linguistique : Josée Latulippe

La reproduction en tout ou en partie du contenu de ce Bulletin est autorisée (sans permission de l'ACAT Canada) à condition d'en citer la source.

Les articles reproduits dans ce Bulletin représentent l'opinion de leur auteur et non celle de l'ACAT Canada.

Pour nous joindre :

ACAT Canada

(Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)
2715 Côte Ste-Catherine, Montréal, Québec, H3T 1B6

Téléphone : (514) 890-6169

Courriel : acat@acatcanada.org

Restez informés : acatcanada.ca
www.facebook.com/acatcanada

Fédération internationale : www.fiacat.org

En tant qu'organisme oecuménique engagé dans la lutte contre la torture,
ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT)
Ayant, entre autres, un statut consultatif auprès des Nations unies : www.fiacat.org